



## Révision PA, droits de visite et autres

-----  
Par Wolverine91

Bonjour,

Je suis le papa de 3 enfants (1 garçon majeur et 2 filles mineures).

Mes 2 filles ont décidé l'une après l'autre de vivre chez leur maman (pour tout un tas de raisons). Mon fils reste lui en garde alternée.

Suite à cela, j'ai proposé de mon propre chef de verser une pension alimentaire, car cela me semble normal. Nous avons avec mon ex-femme statué sur la somme de 350? pour mes deux filles (en tenant compte de nos revenus, etc...). C'est comme cela depuis presque maintenant un an.

Aujourd'hui, je reçois une assignation pour remettre tout cela de façon légale devant le JAF. La mesure me semble légitime. Dans son élan elle demande une augmentation à 200?/enfant pour mes filles. Dans l'absolu j'accepte.

Ce qui me chagrine c'est qu'elle ajoute au dossier toutes sortes de pièces pour démontrer que je suis un père absent... Aucunes pièces concernant ses revenus ou autres sources financières...

Bref, ma question est assez simple :

Dans la mesure où je suis d'accord sur le fait de payer 200? par enfant par mois, suis-je obligé de prendre un avocat ?

Dois je me défendre de ses allégations mensongères ?

Et enfin, puis je écrire et remettre un courrier le jour de l'assignation au juge ?

Merci d'avance, de m'éclairer sur ces différents points.

Cordialement,

Un papa.

-----  
Par ESP

Bonjour

Dans une telle situation, ce n'est que mieux que le JAF tranche le litige.

Il va de lui même demander à votre ex, ses moyens de subsistance.

Préparer votre dossier le plus complet possible.

-----  
Par Wolverine91

Merci pour votre réponse !

Je vais préparer toutes les pièces dans ce cas.

Si nous sommes d'accord sur une somme, le juge peut quand même décider de l'augmenter ou de la diminuer ?

Merci à vous.

-----  
Par ESP

La plupart du temps, il valide l'accord formel entre les époux.

-----  
Par Wolverine91

D'accord merci.

Donc l'avocat n'est pas utile ?